



Pass Culture facilite l'intégration de l'EAC dans les séquences pédagogiques

publié le 20/01/2023

Descriptif :

L'extension aux classes de 6èmes et de 5ème du Pass Culture Part Collective va amplifier l'intégration de l'EAC dans les séquences pédagogiques.

Le Pass Culture Part Collective permet aux enseignants d'intégrer des actions d'EAC à leur projet d'enseignement. En effet, tous les enseignants en ayant fait l'expérience en témoignent : intégrer l'EAC dans la conduite d'une séquence pédagogique permet de faciliter les apprentissages disciplinaires. De fait, l'approche pédagogique de tel ou tel élément des programmes est rendue très efficace et plus compréhensible pour les élèves lorsqu'une chercheuse, un ingénieur, une écrivaine, un historien, une artiste plasticienne, un musicien, une danseuse etc. viennent proposer aux élèves leur expérience et leur pratique de l'objet d'étude en travaillant avec eux certains éléments du programme. Il ne s'agit pas, pour l'enseignant, de déléguer à l'intervenant la charge pédagogique mais bien de co-construire avec elle, avec lui, une séquence pédagogique riche et innovante pour faciliter l'acquisition de compétences et de connaissances.

A cet égard, l'extension du Pass Culture Part Collective aux classes de 6èmes et de 5èmes facilite grandement l'intégration d'actions d'EAC dans les séquences d'enseignement. Chaque élève de ces niveaux disposera, par an, d'un crédit de 25€ (chaque établissement est doté d'un crédit de dépense calculé sur la base des effectifs d'élèves éligibles lors du constat de rentrée et valable pour la durée de l'année scolaire. Cette dotation est consultable dans l'application ADAGE).

Il appartient donc aux enseignants de se renseigner sur les offres disponibles en consultant le panier d'offres sur Adage. Bien souvent, il est préférable de co-construire directement avec l'intervenant artistique ou scientifique l'offre d'EAC afin que celle-ci soit publiée sur Pass Culture et pré-réservable sur Adage.

Les professeurs Référents Culture sont, dans les établissements, les personnes ressources à contacter pour faciliter la construction et la réservation d'offres publiées sur Pass Culture. pédagogiques. Ils feront le lien avec le Chef d'Etablissement pour finaliser la réservation des actions et ainsi pour vous permettre d'intégrer l'EAC dans l'écriture de vos séquences pédagogiques.

Enfin, les conseillers de la DAAC sont là pour vous mettre en lien avec des artistes, scientifiques et acteurs de la culture : n'hésitez pas à les solliciter.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.